

SUPPLÉMENT RETRAITÉS

Directrice de publication : Catherine Nave-Bekhti

ÉDITO

Réveillons-nous !

Du 6 au 9 juin prochain auront lieu les élections européennes. C'est un moment unique pour décider collectivement de l'avenir de l'Union. Les électeur·trice·s vont-il·elle·s continuer de permettre au Rassemblement national de bénéficier d'une assise financière le sortant ainsi des « emprunts russes » et de s'enraciner durablement dans le paysage politique ? Pour mémoire, ce sont dix millions d'euros qu'encaisse le RN chaque année !

Combien de temps encore allons-nous supporter la relative apathie politique et écologique de notre société ? Nous devons nous mobiliser, nous interroger avant qu'il ne soit trop tard. Le vote RN s'est ancré dans les anciens bastions ouvriers du Nord et de l'Est désindustrialisés, et dans le midi rouge – même s'il semble aujourd'hui présent sur l'ensemble du territoire. Le paradoxe est que le vote RN va à l'encontre des intérêts de la classe ouvrière – songeons à leur destin sous Mussolini et Hitler.

On pourrait penser qu'avec la guerre en Ukraine, le sentiment européen remonte. Il n'en est rien, la souveraineté et la protection des ménages face à la crise restent centrales. Marine Le Pen, machiavélique, a su associer autorité et question sociale, et répondre ainsi à une grande partie de l'électorat qui s'est droitisé. Le RN apparaît comme le parti qui défend le mode de vie à la française face à la mondialisation et au dérèglement climatique.

Pourtant le RN n'est pas un parti comme les autres. Il reste un parti extrémiste, le plus grand des menteurs – agressif, xénophobe et raciste. Peut-on porter au pouvoir un tel parti dont le fondateur parlait de l'extermination des juifs comme d'un « détail de l'histoire » ?

Que les habitants du pays des Lumières, de la Révolution française, des droits de l'homme et de l'affaire Dreyfus se réveillent en allant voter contre l'extrême droite.

Bernard VALENTINI

II Vie de l'UCR

Quelles attentes concernant la Cfdt Retraités ?

Conseil de l'UCR des 19-21 mars à Fontenay-sous-Bois.

III Échos des territoires

Colloque « Emploi des seniors ».

Une action syndicale au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie de Moselle.

Visite d'une institution trop peu connue : le conseil économique, social et environnemental.

Interview de Catherine Ducarne, membre du CESER des Hauts-de-Seine.

Parcours santé, lors de l'assemblée générale de la section syndicale des retraités 276 à Dieppe.

VIII Vos droits

Les minimas de retraite en 2024.

QUELLES ATTENTES CONCERNANT LA CFDT RETRAITÉS ?

L'UCR a organisé une réunion des responsables Développement le 27 février à Bolivar.



Nous y avons participé au titre de l'union fédérale des retraités (UFR), Bernard Massabieaux et moi. D'emblée, Marlène Boisson, chargée du développement à l'Union confédérale des retraités (UCR), a mis l'accent sur le plan de travail : objectifs pour les unions territoriales des retraité-e-s (UTR), il faut partir de l'adhérent de base et de ses attentes, et définir le développement en nombre d'adhérents au lieu de pourcentages ! Aux militants d'aller à la rencontre de ces adhérents, soit au moment des formations pour salariés « Adhérents CFDT bientôt en retraite » (Aber) soit lors d'« Accueil des nouveaux retraités » ou de « Prendre sa place dans la CFDT Retraités », et ainsi repérer leurs compétences. Sans oublier d'anticiper le renouvellement des militants, en trouver de plus jeunes, les fidéliser.

Le lien entre formation et développement est indissociable : il faut donc démultiplier la formation intergénérationnelle Aber mais aussi « Structurer le développement » qui s'adresse aux équipes militantes. À nous, militants, de nous rendre dans les instances syndicales : congrès, AG, conseils, à tous les niveaux, confédéral, fédéral et dans les syndicats pour présenter la CFDT Retraités et donner envie de nous rejoindre. Tout est occasion de développement !

De son côté, l'UCR propose de lancer des pistes pour les cinq prochaines années en s'appuyant sur le travail de la commission Développement et de rencontrer chaque union régionale des retraité-e-s (URR) et chaque UFR au moins une fois par an. Une caisse à outils, des échanges de pratiques seront mutualisés.

Régine FRANCAL

CONSEIL DE L'UCR DES 19-21 MARS À FONTENAY-SOUS-BOIS

L'UFR-Sgen était représentée à ce conseil par Marie-Odile Cassar et Bernard Massabieaux.

Premier sujet d'actualité abordé, le coup de rabot budgétaire présenté moins de deux mois après l'adoption du budget 2024 ainsi que les « économies » supplémentaires annoncées. De nombreux secteurs seront impactés avec, déjà, des menaces sur la revalorisation automatique des pensions. La loi de programmation sur le grand âge, pourtant annoncée dans la loi « bien vieillir » qui va enfin terminer son parcours législatif, est menacée par les économies sur le programme « handicap et dépendance ». L'autre sujet d'importance concerne les élections européennes du 9 juin, avec la crainte de montées des droites et des extrêmes droites. Danger pointé par Marylise Léon lors de son intervention qui encourage à convaincre les jeunes de s'inscrire et de voter, et constate que l'extrême droite a réussi à poser les thématiques et les termes du débat.

Le conseil a été marqué par l'intervention de Léa Toulemon, coauteure du rapport « Vieillir à domicile » (mars 2023) de l'Institut des politiques publiques¹, avec cette conclusion que les conditions du « virage domiciliaire » sont loin d'être réunies pour les générations nombreuses du baby-boom, d'où des investissements importants.

Le plan de travail, élaboré par le bureau de l'Union confédérale des retraités (UCR), comporte de nombreux objectifs, à décliner avec ceux issus de la formation du conseil de l'UFR. La rencontre nationale de mars 2025 à Carcassonne a été précisée, et notamment le congrès statutaire qui se tiendra à cette occasion.

À noter aussi, l'élection à la commission exécutive de l'UCR de Martial Crance, ancien secrétaire national de la fédération Sgen, et ancien secrétaire général adjoint de l'Uffa-CFDT.

À l'issue du conseil, une déclaration sur le projet de loi « fin de vie » a été publiée.

Bernard MASSABIEAUX

¹ À retrouver ici : <https://urlz.fr/q0Ve>

COLLOQUE « EMPLOI DES SÉNIORS »

Au lycée Baggio (Lille) le lundi 18 mars, ce colloque, organisé en partenariat avec l'Uri, le Sgen-CFDT et Transitions Pro, fut l'aboutissement d'une réflexion menée par les retraité-e-s du Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais sur le thème « Les séniors, une richesse » en présence d'un public nombreux et varié (retraité-e-s, enseignant-e-s, personnels de direction et administratifs).

Dans son mot d'accueil, la secrétaire générale du Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais, Catherine Bodet, a souligné que les choses changent dans la fonction publique : « on n'y entre plus à vie ». La quarantaine est le moment d'un désir d'évolution, de changement. Quelques outils, comme le compte personnel de formation, la rupture conventionnelle, ont été mis en place, mais ils sont limités.

QUELLE SITUATION ?

Pour la première table ronde centrée sur l'état des lieux, Béatrice Beral, commissaire paritaire second degré pour le Sgen-CFDT, passe en revue les dispositifs existant pour quitter l'Éducation nationale. Elle insiste sur la disponibilité et l'empathie de la DRH du rectorat qui a pour ligne de pensée « ne pas fuir mais construire ». Elle termine son propos par une citation d'Alphonse Karr : « Pour bien travailler, il faut se bien porter ».

En soutien de ces propos, Odile Caron, à l'origine professeure d'anglais, aujourd'hui décoratrice, témoigne de sa reconversion professionnelle. Les entretiens de carrière dans le second degré et le

premier degré (interventions d'Abdelaziz Kissany et de Laurent Demol) permettent de détecter les « mal-être » et d'entamer des réflexions sur un changement d'orientation. Enfin, pour Patricia Guilloneau, proviseure du lycée Île Jenty, qui accompagne les personnels en reconversion dans le privé depuis plus de 20 ans, il faut « prendre son temps, clarifier ses objectifs et bâtir son projet ».

ET AILLEURS ?

La deuxième table ronde intitulée « Comment ça se passe ailleurs » fut animée par Christophe Courquin, secrétaire régional l'union régionale interprofessionnelle (Uri) Hauts-de-France et co-président de Transitions Pro, acteur clé du marché du travail. Christophe Courquin s'appuie sur une vidéo « Se former pour changer de métier » et milite pour les mêmes droits dans le secteur public et le secteur privé. Il défend l'idée que les enseignants se sous-estiment. Par leur savoir humain, ils peuvent apporter une plus-value dans les entreprises.

ET APRÈS ?

Enfin, troisième table ronde, Christophe Courquin et Catherine Bodet sont intervenus sur un projet d'expérimentation de transition professionnelle dans l'Éducation nationale (projet à l'état d'ébauche) puis Christophe Huguel, secrétaire fédéral pour le secteur politique des personnels, a rappelé les positions du Sgen-CFDT sur les transitions professionnelles et les aménagements de fin de carrière.

En conclusion, comme l'a souligné Catherine Bodet, une journée très riche en débats, en échange d'idées, en perspectives... le tout dans une ambiance conviviale.

Françoise POLNECQ, SSR 5962



UNE ACTION SYNDICALE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA) DE MOSELLE

La commission Santé de l'union territoriale des retraité-e-s (UTR) 57 a travaillé tout au long de l'année 2023 sur le schéma de l'autonomie du département 57 et sur le CDCA.



La commission a pu constater différents dysfonctionnements : un blocage de l'instance représentative (le CDCA) par les démissions successives des vice-présidents de la formation Personnes âgées, ainsi que de la présidente par délégation ; un schéma de l'autonomie prolongé deux ans sans concertation ni bilan financier ou factuel ; aucune information sur les visites des Ehpad réalisées dans le département ; aucune information sur le budget, les investissements, la conférence des financeurs, etc.

UNE ACTION SYNDICALE LANCÉE

À la suite de tous ces constats, la commission Santé a fait une proposition d'action syndicale à mener en direction du conseil départemental. Le conseil et le bureau de l'UTR ont approuvé et soutenu cette action qui a donc pris les formes suivantes : rédaction d'un tract distribué sur les différents marchés du département au cours de la Semaine bleue en octobre 2023 ; demande de rendez-vous aux 54 conseillers départementaux pour parler politique de santé, autonomie et dysfonctionnements du CDCA dans notre département ; élaboration d'un questionnaire et d'une lettre type à leur adresser avant les rendez-vous pour préparer efficacement les

rencontres de façon à ce que toutes les unions locales de retraités CFDT disposent d'un outil commun sur le territoire pour s'adresser à leurs élus ; un après-midi d'information et de préparation au siège de la CFDT à Metz, en présence de militants volontaires pour rencontrer les élus sur le territoire ; un communiqué de presse présentant notre démarche et nos revendications envoyé par le secrétaire général de l'UTR aux quotidiens et magazines locaux — aucun n'a daigné donner suite à cette démarche ! Toutes ces actions ont été réalisées par nos militants courant octobre 2023.

DES ÉLU-E-S PEU CONCERNÉ-E-S ?

Hélas, le retour de nos élus est beaucoup moins efficace ! Seuls les quatre élus socialistes et apparentés du conseil départemental ont accepté de rencontrer notre délégation ; malheureusement, ils dressent le constat de leur impuissance. Nous avons présenté l'ensemble de nos constats et revendications à Valérie Romilly, présidente du CDCA par délégation... elle a pris note pour arriver à la conclusion que tout est un problème de communication !

Un article du *Républicain Lorrain* a présenté nos militants distribuant les tracts sur le marché de Saint-Avold et a insisté sur le fait qu'« il ne fait pas bon vieillir en Moselle ». Difficile pour le conseil départemental et son président de faire semblant de nous ignorer après cela. Mais le dédain avec lequel nous avons été traités par les élus qui n'ont pas donné suite à nos demandes, nous incite à agir et à nous faire entendre en tant que CFDT, mais aussi citoyens et électeurs.

Nous poursuivrons donc notre combat pour faire de la prévention de la perte d'autonomie un enjeu majeur, améliorer l'accès aux soins, renforcer l'aide à domicile par la formation et la valorisation des personnels, et augmenter l'encadrement en Ehpad.

Béatrice CLÉMENT, conseillère SSR 57

VISITE D'UNE INSTITUTION TROP PEU CONNUE : LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

Cette visite, organisée par l'UTR 92 et effectuée sous la conduite éclairée d'Évelyne Pichenot, adhérente de la SSR 92 et ancienne membre du CESE, s'est révélée particulièrement intéressante à plus d'un titre.

Tout d'abord, le palais d'Iéna à Paris où siège le Conseil est classé aux monuments historiques car, conçu par l'architecte Auguste Perret – surtout connu pour sa reconstruction après-guerre du Havre –, il représente l'expression la plus aboutie de « l'ordre du béton ». En effet, inauguré en 1939, il apparaît comme précurseur dans l'histoire de l'architecture moderne avec l'emploi du béton qui permet la création de volumes extrêmement importants et spacieux, largement éclairés comme l'atteste la photo du célèbre escalier prise au cours de la visite.

LE CESE, UNE ASSEMBLÉE CONSTITUTIONNELLE

Audacieux sur le plan architectural, le palais abrite ainsi la troisième assemblée constitutionnelle de la République (les deux premières étant l'Assemblée nationale et le Sénat).

Lieu d'expression des corps intermédiaires, le CESE regroupe 175 membres (46 % de femmes et 54 % d'hommes) issus de tous les territoires, représentant tant le milieu associatif au titre de la cohésion sociale ou de la protection de l'environnement, que les entreprises aussi bien agricoles qu'industrielles, coopératives ou mutuelles, et les salariés désignés par les huit organisations syndicales représentatives (la CFDT y compte 14 représentants).

CONSEILLER, ÉCLAIRER, FAIRE PARTICIPER LES CITOYENS

Son rôle est de conseiller le Gouvernement et le Parlement dans l'élaboration des politiques économique, sociale et environnementale, et d'évaluer les politiques publiques. Pour ce faire, le CESE rend des avis et produit des rapports à la demande du Gouvernement, des assemblées parlementaires ou en s'autosaisissant de certaines questions.

Ces avis et rapports sont élaborés sur la base de la recherche d'un consensus après des auditions et des



débats au cours desquels sont discutées et définies des positions communes.

C'est ainsi qu'en 2023, le CESE a rendu un avis sur la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement ou encore un avis sur l'évolution du cadre légal de la fin de vie¹ mais aussi sur beaucoup d'autres sujets très éclectiques².

Mais le CESE a également pour mission de permettre la participation citoyenne à travers l'organisation de conventions citoyennes (climat, fin de vie...), l'association à ses travaux de citoyennes et citoyens tirés au sort, des consultations en ligne.

On le voit donc, le CESE – répliqué dans chaque région (les CESER) – constitue une instance essentielle au fonctionnement de notre démocratie, hélas trop peu connue du grand public car sans doute trop peu médiatisée.

Jean-François COUET, conseiller SSR 92

¹ Voir supplément Retraités à *Profession Éducation* n° 293.

² Voir <https://www.lecese.fr>

INTERVIEW DE CATHERINE DUCARNE, MEMBRE DU CESER DES HAUTS-DE-FRANCE

Catherine Ducarne, adhérente de la section syndicale des retraité-e-s (SSR) Sgen Nord-Pas-de-Calais, fait partie de la délégation du CESER¹ des Hauts-de-France. Elle y travaille plus particulièrement sur la pauvreté, la formation et l'orientation tout au long de la vie. Elle nous explique son engagement et son travail.



Qu'est-ce qui amène une ancienne cheffe d'établissement à s'engager au CESER ?

Mon engagement au CESER date de 2013.

J'avais déjà été sollicitée précédemment par l'union régionale interprofessionnelle (Uri) Nord-Pas-de-Calais pour siéger dans cette instance,

mais j'ai attendu que ma situation professionnelle soit stabilisée (poste de titulaire Perdir en collège) avant d'accepter. Depuis longtemps, je suivais les travaux du CESER et travaillais régulièrement avec les représentants CFDT sur les questions d'éducation-formation-orientation. Mon expérience de professeure de lycée professionnel et mes dix ans passés à la Confédération (en tant que secrétaire confédérale en charge de la formation initiale des jeunes et de l'alternance, service travail-emploi-formation puis sécurisation des parcours) m'ont permis d'avoir un champ de réflexion et d'intérêts très large.

L'habitude de siéger dans diverses instances ou commissions de réflexion du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail m'ont également habituée à la pratique de la concertation et du travail sur l'écriture et la relecture de rapports et de préconisations.

Lors du précédent mandat, tu as eu l'idée du rapport « De la maternelle à l'entrée dans la vie active : la santé des jeunes en formation, l'affaire de tous ». Tu en as rédigé toute une partie. Peux-tu parler de ce travail et de ses conséquences sur la politique de prévention dans la région ?

La Covid et ses conséquences sur l'enseignement et sur les élèves, apprentis et étudiants (augmentation des problèmes de santé mentale notamment) ont mis en évidence l'importance des questions de santé sur la réussite scolaire et universitaire. Le rapport (mai 2023), établi en commun par les commissions Formation et Santé, a permis de traiter à fond cette problématique, et la nécessité de mettre en synergie tous les acteurs (parents, enseignants, professions médicales et paramédicales) dès la petite enfance, pour faire réellement de la santé des jeunes « l'affaire de tous ».

Les effets du rapport sur les décideurs, notamment en matière de prévention, ne sont pas immédiatement mesurables, mais sa diffusion a déjà permis une prise de conscience plus grande et plus précise des enjeux pour certains d'entre eux.

Si la volonté politique et les moyens (humains et financiers) sont parfois indispensables pour mettre en œuvre les préconisations du rapport-avis, des situations peuvent déjà être améliorées dans les établissements. Une diffusion large du document peut y aider concrètement.

Quel est le poids de la parole CFDT au CESER des Hauts-de-France ?

La délégation CFDT est reconnue pour son implication dans les différents travaux et ses compétences.

L'engagement syndical, c'est tout au long de la vie pour toi ?

Sans doute, mais sous des formes qui évoluent avec le temps.

Bernadette PEIGNAT

¹ Lieu de réflexion et d'échanges, le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) mène des études, rédige des rapports, organise des débats, et remet des avis assortis de propositions précises et concrètes sur tout sujet d'intérêt régional.

² <https://urlz.fr/pZsb>

PARCOURS SANTÉ, LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION SYNDICALE DES RETRAITÉ-E-S (SSR) 276 À DIEPPE

La SSR normande 276 (Seine-Maritime et quelques adhérent-e-s de l'Eure) s'est réunie le 30 janvier à la maison des syndicats de Dieppe, la ville aux quatre ports où nous avons toujours plaisir à venir...

Depuis deux ans, la SSR 276 est animée par Marie-Odile Cassar et Patrick Chesnel qui tentent de la redynamiser et qui, pour cela, constituent à chaque réunion un ordre du jour où les actualités sociales et syndicales côtoient des sujets plus généraux qui touchent au quotidien des retraités avec des interventions d'experts.

Après la visite d'un Ehpad en octobre (voir supplément Retraités au *Profession Éducation* n° 293, <https://urlz.fr/5urY>), c'est le maintien à domicile qui a été à l'ordre du jour de l'après-midi de cette dernière rencontre (voir encadré).

Le matin, Pascal Bossuyt, secrétaire adjoint du Sgen-CFDT Normandie, a fait le point sur l'actualité syndicale des « actifs » avec le changement de gouvernement et le devenir des annonces faites par Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, et en partie reprises par Nicole Belloubet qui lui a succédé. José Danilo, militant historique de la CFDT, du Sgen et de l'union territoriale des retraités (UTR) 76 est, quant à lui, intervenu sur la Journée nationale du refus de la misère en Haute-Normandie et sur la participation effective des retraités de la SSR

Sgen. Marie-Odile et Patrick ont donné les actualités de l'UFR Sgen et de l'UTR 76 dont le congrès s'est tenu en décembre dernier.

Dieppe dispose d'un dispositif d'accompagnement et de coordination (DAC) en charge du déploiement des parcours de santé (voir illustration) qui est intervenu en la personne de Jennifer Vanhout, directrice adjointe du DAC Caux-Bray-Albâtre, sur le territoire nord de la Seine-Maritime.

Son exposé a été très apprécié par la trentaine de participants qui ont pu mesurer la complexité des dispositifs et de leurs coordinations.

De nombreuses questions ont enrichi la présentation de notre intervenante et montré l'intérêt que tous portent à ce volet du vieillissement.

Notre prochaine rencontre aura lieu au Havre le 16 avril au matin. Daniel Reguer, docteur en sociologie, spécialiste du vieillissement, y interviendra sur les problématiques de l'autonomie et de son évaluation. L'après-midi, nous rejoindrons l'union locale des retraité-e-s (ULR) du Havre qui a invité Charles Maréchal, membre du mouvement européen de Seine-Maritime pour un échange avec lui sur le sujet.

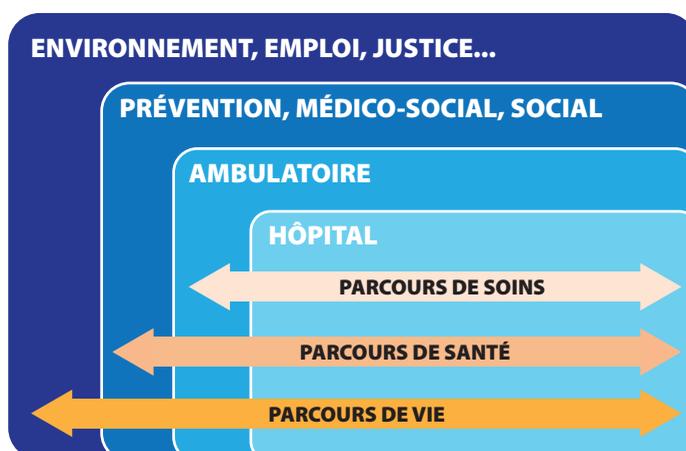
Patrick CHESNEL, conseiller UFR, SSR 276

PARCOURS DE SANTÉ (art. 1^{er} L. 1411-1 du Code de la santé publique)

Prise en charge **globale** du-de la patient-e et de l'usager-e dans un **territoire donné**, avec une meilleure attention portée à l'**individu** et à ses choix...

nécessitant **l'action coordonnée** des acteur-trice-s de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social

et **intégrant les facteurs déterminants de la santé** que sont l'hygiène, le mode de vie, l'éducation, le milieu professionnel et l'environnement.



LES MINIMAS DE RETRAITE EN 2024

Deux minima de pension à bien connaître : le minimum contributif du régime général (Mico) et le minimum garanti de la retraite Fonction publique (Miga).

Nous n'abordons que les minima contributifs, et non les minima sociaux que peuvent percevoir des personnes âgées qui n'ont pas de retraite ou dont les ressources procurées par leur retraite n'atteignent pas le minimum vieillesse, telle l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), créée en 2006, qui a remplacé l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV). Toutes deux sont récupérables sur succession.

LE MIGA, PLUS ÉLEVÉ QUE LE MICO ?

Le Mico ne concerne qu'une partie de la retraite obligatoire : le régime de base. Retraite forcément complétée par la retraite complémentaire, soit en moyenne un tiers des pensions pour ceux ayant été rémunérés sous le plafond de la Sécurité sociale.

Le Miga est calculé sur la retraite Fonction publique qui correspond au montant de la retraite du régime de base et à la complémentaire.

Comparer les deux peut se faire en confrontant le montant plafond du Miga et le plafond de ressources (retraite de base plus retraite complémentaire) pour avoir droit au Mico. Au 1^{er} janvier 2024, le plafond des ressources est de 1367 €, alors que le montant maximum du Miga est de 1325 € brut.

Le montant maximum du minimum contributif au titre de la durée d'assurance est de 733 €, et la majoration au titre de la durée cotisée est de 143 €, soit un total de 876 € pour le retraité qui bénéficie du maximum contributif majoré. Pour avoir droit à la majoration pour durée cotisée, il faut justifier de 120 trimestres cotisés.

La réforme de 2023 a porté de 4 à 24 le nombre de trimestres d'assurance vieillesse au foyer (AVPF) pris en compte au titre des trimestres cotisés. Elle a d'ailleurs été intégrée dans le code des pensions civiles et militaires de l'État à l'article R 31-1.

CONDITIONS D'ACCÈS AU MICO OU AU MIGA

Pour obtenir sa retraite de base au taux plein, c'est-à-dire sans décote, que ce soit dès l'âge d'ouverture des droits, si le retraité remplit les conditions de durée d'assurance, lorsqu'il atteint l'âge d'annulation de la

décote, ou bien lorsqu'il part en retraite soit pour invalidité ou inaptitude au travail.

Pour les retraités polypensionnés (affiliés à plusieurs régimes de base), le calcul du minimum dépend de la durée d'assurance totale, même si les autres régimes ne prévoient pas de montant minimum, et bien sûr sous réserve que le total ne dépasse pas le plafond.

Pour obtenir le montant maximum du Mico, comme du Miga, il faut justifier d'un minimum de durée cotisée ou de services effectifs. Ici, le Miga est plus avantageux pour les retraités qui n'ont pas au moins 15 années de services effectifs.



CALCUL DU MIGA

Le montant du minimum garanti est calculé sur la base du traitement indiciaire brut au 1^{er} janvier 2024 de l'indice majoré 227 (997,96 € par mois ou 11975,57 € par an), revalorisé depuis cette date dans les mêmes conditions que les pensions civiles et militaires de retraite, et du nombre d'années de services accomplies par le fonctionnaire¹.

Quelques exemples du montant du Miga en fonction de la durée de services effectifs au 1^{er} janvier 2024 :

- Maximum (si 40 ans et plus) : 1325,01 €
- Si 30 ans : 1258,76 €
- Si 20 ans : 927,85 €
- Si 15 ans : 761,88 €

Pour plus d'information sur ces minima de retraite, voir le guide des pensions CFDT Retraités (fiches 22 et 49) : <https://urlz.fr/q4bW>.

Odile NAVE

¹ Voir « Le minimum garanti », <https://urlz.fr/q4bL>